

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITION JEUNES

Réunion du 22 MAI 2019

Présents: Madame SALDANA

Messieurs LUCAS - AGASSE - REALLAND - THEVENIN - BERTRAND -

JULLIAN - MAURIN - GABAS

Excusés: Messieurs BRAULT – HEVE.

Le Procès Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE.

FINALE REGIONALE JEUNES U19 U17 U15

Déroulement des FINALES JEUNES REGIONALE 2 (Secteur EST) sous réserve d'homologation définitive des Classements Jeunes.

→ La FINALE U 19 HONNEUR est prévue le DIMANCHE 26 MAI 2019.

Elle est fixée sur le terrain du club Champion du Groupe A.

Après accord des clubs et notification faite à la Ligue, ce match pourra se dérouler en semaine mais IMPERATIVEMENT avant cette date.

• LUNEL GC / AGDE RCO

→ La FINALE U 17 HONNEUR est prévue le DIMANCHE 26 MAI 2019.

Elle est fixée sur le terrain du club Champion du Groupe B.

Après accord des clubs et notification faite à la Ligue, ce match pourra se dérouler en semaine mais IMPERATIVEMENT avant cette date.

 <u>CARCASSONNE FAC / ST CLEMENT MONTFERRIER</u> (Accord des deux clubs pour jouer le samedi 25/05/2019)

→ La FINALE U 15 HONNEUR est prévue le DIMANCHE 26 MAI 2019.

Elle est fixée sur le terrain du club Champion du Groupe A.

Après accord des clubs et notification faite à la Ligue, ce match pourra se dérouler en semaine mais IMPERATIVEMENT avant cette date.

• BEAUCAIRE EFC / MONTPELLIER HSC (Accord des deux clubs pour jouer le samedi 25/05/2019)

FORFAIT - AMENDE

Annexe 5 – Dispositions Financières – Amendes Diverses

Les présentes décisions ci-dessous sont susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFO.

Match du 26/05/2019 – FINALE U 19 R 2 – LUNEL GC / AGDE RCO

Mail en date du 23 Mai 2019 du club de AGDE RCO informant la Commission du forfait.

⇒ AGDE RCO (548146) (1^{IER} Forfait)...... Amende 30 euros

U 17 R2

Match du 19/05/2019 – FINALE U 17 R 2 – VERGEZE EP / FRONTIGNAN AS
Mail en date du 17 Mai 2019 du club de AS FRONTIGNAN informant la Commission du forfait.

ACCESSION U 19 NATIONAL

Suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel du 20/05/2019 (match à REJOUER – U19 R1 du 23/03/2019 ENT ST CLEMENT MONTFERRIER / ENT PERRIER).

La Commission Régionale Gestion des Compétitions JEUNES, au regard des éléments calendaires, et notamment de la chronologie initiale des matches,

DECIDE DE REPORTER

Les matches pour l'ACCESSION en U 19 NATIONAL sont reportés à une date ultérieure.

U 19 R1 POULE A

Suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel du 20/05/2019 (match à REJOUER – U19 R1 du 23/03/2019 ENT ST CLEMENT MONTFERRIER / ENT PERRIER).

La Commission Régionale Gestion des Compétitions, au regard des éléments calendaires, et notamment de la chronologie initiale des matches

DECIDE DE FAIRE REJOUER la rencontre le 25 mai 2019 à 18H30

• <u>ST CLEMENT MONTFERRIER / ENT PERRIER VERGEZE</u>

La Commission se réserve la possibilité de modifier cette programmation en cas de nécessité.

U 17 R2

→ Suite arrêté Municipal de la Ville de CANET interdisant le terrain en herbe du stade ST MICHEL du 18 au 19 mai 2019

La Commission Régionale Gestion des Compétitions, au regard des éléments calendaires, et notamment de la chronologie initiale des matches

DECIDE de PROGRAMMER la rencontre non jouée

• CANET EN ROUSSILLON / BEZIERS 2 du 18/05/2019 au mercredi 22/05/2019 à 18H00

La Commission se réserve la possibilité de modifier cette programmation en cas de nécessité.

PLAY OFFS U17 ACCESSION U18 R2

Suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'OCCITANIE du lundi 20 mai 2019, nous vous informons que le champion U 17 concernant le District GARD LOZERE est <u>CAISSARGUES</u> (remplace POULX).

En conséquence CAISSARGUES est qualifié pour disputer les PLAYS OFFS U 17 ACCESSION U 18 R2.

PROGRAMMATION DES RENCONTRES

Les rencontres sont programmées le Samedi après-midi à 16H00.

<u>Le 25/05/2019</u> ALBI / CAISSARGUES

CORNEILHAN LIGNAN / Exempt

<u>Le 01/06/2019</u> CAISSARGUES / CORNEILHAN LIGAN

ALBI / Exempt

Le Président Délégué de séance Mr BERTRAND